

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024 A 20H30**

---

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1/ Approbation : procès-verbal de la séance du 11 mars 2024,
- 2/ Délibération : approbation du compte de gestion 2023,
- 3/ Délibération : vote du compte administratif 2023,
- 4/ Délibération : affectation des résultats 2023,
- 5/ Délibération : vote du budget primitif 2024,
- 6/ Délibération : vote des taux de fiscalité 2024,
- 7/ Délibération : installation stop et mise en circulation en double-sens le chemin du Gros Châtaignier,
- 8/ Questions diverses et tour de table

**La séance débute à 20h45.**

**Décision du maire prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :**

- Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal

**1/ Validation du procès-verbal de séance du 11 mars 2024.**

Proposition de validation  
Validé à l'unanimité

**2/ Délibération : approbation du compte de gestion 2023**

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Le Conseil Municipal doit déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 (11 votants).

**3/ Délibération : vote du compte administratif 2023**

Le Compte Administratif (CA) retrace l'exécution du budget de l'année. Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations en dépenses et en recettes.

Ainsi, par le biais du Compte Administratif du budget principal, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées mais il ne peut pas prendre part au vote.  
Le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2023 (10 votants).

#### 4/ Délibération : affectation des résultats 2023

Les comptes de l'exercice 2023 laissent apparaître :

Un résultat de la section de fonctionnement de + 63 784.35 €  
Un solde d'exécution de la section d'investissement de - 18 980.07 €

La section d'investissement comprend des restes à réaliser :

Dépenses d'investissement : 495 480.00 €  
Recettes d'investissement : 209 971.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une AFFECTATION par le conseil municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Voici la proposition d'affectation de résultat de l'exercice 2023:

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour : 356 627.90 €  
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour : 135 553.60 €  
Ligne 001 : déficit d'investissement reporté pour : 71 118.90 €

Le conseil Municipal approuve l'affectation des résultats 2023 et la vote à l'unanimité.

#### 5/ Délibération : vote du budget primitif 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 préparé lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	530 811.00 €	530 811.00 €
Section d'investissement	798 329.00 €	798 329.00 €
TOTAL	1 329 140.00 €	1 329 140.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le budget primitif 2024.

#### 6/ Délibération : vote des taux de fiscalité 2024

Proposition de maintenir les taux de fiscalité 2024 à ceux votés en 2023.

Le Conseil Municipal donne son accord pour maintenir les taux de fiscalité votés en 2023 pour 2024.

#### 7/ Délibération : installation stop et mise en circulation en double-sens le chemin du Gros Châtaignier

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la réunion publique organisée le 19 janvier 2024 fait apparaître que le sens unique décidée par délibération du 9 juin 2023 ne fait pas consensus auprès des habitants riverains de la zone concernée.

Considérant l'avis des riverains dont ils sont les principaux impactés par cette mesure, Madame le maire souhaite procéder à l'installation d'un panneau « STOP » à l'intersection du Chemin du Gros Châtaignier et la route de la Frette et restaurer la circulation en double-sens sur le chemin du Gros Châtaignier.

Cette mesure relève du pouvoir de police du Maire mais Madame le maire souhaite consulter le Conseil Municipal.

Après avoir été consulté, ce malgré que cette mesure puisse relever du pouvoir de police de Madame le Maire, le Conseil Municipal apprécie et acquiesce la décision des riverains et autorise l'installation d'un panneau de « STOP » et la restauration de la circulation en double-sens sur le chemin du Gros Châtaignier.

## 8/ Questions diverses

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes questions diverses :

- Mobilité Cyclo : plusieurs aménagements pourraient être mis en place afin d'encourager et de faciliter la pratique du vélo sur le territoire

Pour rejoindre Vézeronce, une piste cyclable a été définie chemin de Chamary puis ensuite elle emprunte le chemin de traverse pour aller route des vouîtes et longer le cimetière de Vézeronce.

Le dossier est déposé et il doit être traité dans l'année.

- Règlement de révision de boisement demandé par la préfecture : interdiction temporaire de boiser les espaces déclarés à la PAC (Politique Agricole Commune).

Une procédure de révision est demandée car le dernier règlement date de 1975.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la journée effectuée au sein de la Communauté des Communes concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Accompagnée de Michelle FAURE et Simone COMBET, la matinée était axée sur la théorie puis l'après-midi une mise en situation réelle d'un risque d'inondation a été simulé afin d'obtenir les bons réflexes.

Tout cela nous a amené à beaucoup de réflexions sur le contenu de notre propre PCS, du travail reste encore à faire *-en espérant que cela n'arrive jamais-* il faudra mobiliser beaucoup de bénévoles dont les élus qui seront commis d'office, selon leur disponibilité bien sûr.

- Madame le Maire demande à constituer une commission pour élaborer les règlements des différentes salles à louer, lorsque les travaux de celles-ci seront terminés. (tarifs, répartitions, etc.).

Rechercher les règlements existants dans les autres communes pour constituer un modèle pour chaque salle.

Pierre-Yves DURAND veut bien prendre cette commission et en dispatcher les actions.

- Inauguration du 1<sup>er</sup> juin : elle débutera à 16h. Nous avons reçu quelques réponses des traiteurs contactés. Revoir avec Saint Sorlin en fête le nombre de pizzas qui doivent être effectuées et s'il y a du sucré ou non ?

Du matériel de marquage au sol va être acheté par la commune ainsi que des panneaux de signalisation.

### Et tour de table

#### **Maurice COTTAZ :**

- Réunion sur les budgets pour le Syndicat des eaux.
- Doit recontacter la Directrice du Syndicat des eaux pour la planification des travaux à effectuer chemin du gros châtaignier. Voir avec TE38 s'il serait possible d'enterrer le réseau en même temps.
- Voir avec Gaillard pour l'identification des disjoncteurs.

#### **Jonathan DUPIN :**

- Vote du budget de SIRGEMAFAL.

#### **Marie-Alix RIOBÉ :**

- Donner le sorl'info avant le mardi 16 avril car départ en vacances pour une semaine.

#### **Jacques CUISNIER :**

- Aménagement de la cour de l'ancienne école avec St Sorlin en fête.
- Mettre des barrières de police pour protéger la pelouse.
- Rappeler l'architecte pour le trou dans le pisé et pour le talus (savoir ce qui était prévu).

**Simone COMBET :**

- Journée pour le PCS à la CCBD.
- Matinée de nettoyage de printemps samedi 23 mars.
- Et après-midi, marche contre les violences faites aux femmes de 12h à 18h.

**Pierre-Yves DURAND :**

- Conception de l'affiche pour l'inauguration du 1<sup>er</sup> juin.
- Conception de l'affiche pour la fête de la nature du 25 mai.
- Réunion d'organisation des divers exposants dans la salle du caveau du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin.
- Pour la commission jeunesse avec lien intergénérationnel refaire les jeux inter-quartier.
- Avec Païvi et Jacques Boyadjan aborder l'éventualité qu'ils fassent de la musique avec plusieurs de leurs musiciens.

**Gérard BUDIN :**

- Avec Jacques, boucher les nids de poule sur les chemins.
- S'occuper d'un arbre tombé.
- Remplacer des tuiles au lavoir de l'abreuvoir.

**Geneviève CORBI :**

- Remise en route de la boîte à livres sur la place de la mairie.

**Fin de séance 00h03**

Le Maire,  
Nicole GENIN



La secrétaire de séance,  
Simone COMBET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Combet', written over a horizontal line.